

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) pour or  
"Nord Janvier", commune de Saint-Laurent-du-Maroni

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS CSO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alexandre Briand

RCS / SIRET

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	Canalisation et régularisation des cours d'eau. Dérivation de cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 m
47b	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter un gisement aurifère secondaire (alluvions et éluvions) dans les limites d'une AEX de 100 ha. La récupération de l'or se fera par méthode gravimétrique avec l'utilisation d'un sluice avec crible fixe et d'une pompe à gravier.

Pour cela, il faudra déforester environ 15,9 ha, correspondant à la surface minéralisée estimée.

L'approvisionnement du site s'effectuera par voies terrestre via la piste de Paul Isnard sur 36 km, puis via la piste forestière de la crique Serpent sur 17 km jusqu'à la base-vie actuelle de la SAS SIAL. Ensuite l'approvisionnement se fera via la piste minière de la SGEA (7,3 km) puis en empruntant la piste forestière de la crique Janvier (9 km). Pour atteindre l'aval de l'AEX, la CSO devra ouvrir moins de 800 m de piste.

## 4.2 Objectifs du projet

Extraction et récupération de l'or contenu dans les alluvions et éluvions de la crique "Nord Janvier", affluent direct de la crique Janvier, pour les vendre à un comptoir d'or agréé afin d'en tirer un profit.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le matériel lourd (pelles excavatrices) sera acheminé depuis la base-vie de la SAS SIAL sur son AEX "Serpent Ouest"

L'aménagement de la zone d'exploitation consistera à dévier la crique Nord Janvier au fur et à mesure sur les 2 km de "flat" couvert par l'AEX, puis à ouvrir à sec un premier bassin de décantation d'environ 3000 m<sup>2</sup> afin de recevoir les premiers rejets de l'exploitation.

Aucune base-vie ne sera construite sur cette AEX. Aucune drop-zone ne sera ouverte sur cette AEX.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le gravier minéralisé sera excavé à l'aide de pelles excavatrices montées sur chenilles. L'or sera récupéré par méthode gravimétrique sur un sluice après débouillage sur une grille de calibrage et passant par une pompe à gravier.

L'exploitation de l'AEX comprendra au total 44 chantiers pour une surface totale déforestée d'environ 15,9 ha.

L'équipe sera composée d'une dizaine de personnes.

Les travaux de réhabilitation et de revégétalisation seront menés simultanément aux travaux d'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

L'AEX sollicitée se trouve en zone 3 du SDOM

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AEX correspond à un rectangle de 2000 x 500 m.	1 km <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Crique Nord Janvier  
Commune de St-Laurent du Maroni

Les coordonnées en RGFG95  
UTM22N des sommets de l'AEX sont  
donnés en annexe 2

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Saint-Laurent du Maroni

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de St-Laurent-du-Maroni
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN de St-Laurent du Maroni prescrit par l'arrêté préfectoral n°980/DDE du 15 mai 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le démarrage des travaux, on prélèvera temporairement dans le lit mineur de la crique, la quantité d'eau nécessaire au remplissage du premier bassin de décantation (3500 m3) Une fois le bassin rempli, les travaux se feront en circuit fermé.  Pour les besoins du camp, on prélèvera l'eau dans un puits creusé en terrasse non inondable (environ 800 L/jour)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice, il y aura donc modifications des flux de masse d'eau souterraine. Ces modifications des masses d'eau seront temporaires et contraintes à la seule zone d'exploitation. Après réhabilitation et reconstitution des horizons, il n'y aura plus de modifications des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une destruction de la biodiversité existante: - déforestation limitée au gisement aurifère d' environ 15,9 ha - excavation et terrassement - creusement du canal de dérivation en plusieurs fois pour un total de 2000 m de crique déviée - perturbations temporaires diurnes (bruits des pelles et moteurs)  Le projet est à caractère temporaire et durera environ 2,5 ans. L'AEX est demandée pour 4 ans pour bien respecter les saisonnalités des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier (15,9 ha)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase travaux. L'acheminement des engins en début de travaux se fera par la piste minière de SGEA longeant la crique Serpent Ouest sur 7,3 km puis par la piste forestière de la crique Janvier sur 9 km.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores s'effectueront en journée entre 6h et 18h. Les sources de bruits sur l'exploitation sont les moteurs et les pelles mécaniques. Le générateur sur la base-vie sera également source de bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les pelles excavatrices en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.</p> <p>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux d'exploitation s'effectueront de jour</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...).</p> <p>L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides correspondront aux eaux d'utilisation courante qui seront déversées dans des fosses spécifiques .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux après le traitement du minerai sont chargées en matière en suspension. Ces eaux sont déversées dans des bassins de décantation afin qu'elles décantent. Elles seront réutilisées en circuit fermé pour continuer l'exploitation.</p> <p>Il n'y aura pas de relargage d'effluent dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres usagés qui seront rapatriés à Kourou pour traitements adaptés par l'entreprise ENDEL.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une prospection en bonne et due forme a été réalisée sur les limites de cette AEX permettant la mise en évidence d'un gisement d'or caractérisé et délimité. L'exploitation sera placée sous le contrôle de professionnels possédant une grande expérience de la mine alluvionnaire et conscients des contraintes environnementales liées à cette activité.

L'or sera récupéré par méthodes gravimétriques avec du matériel entretenu régulièrement, aux normes UE (bruit, gaz). Les travaux seront réalisés en circuit fermé. Le chantier sera conditionné par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées.

Les bassins de décantations seront comblés dans l'ordre des horizons géologiques et nivelés au fur et à mesure de l'exploitation. La revégétalisation sera effectuée en saison des pluies et concernera 100% de la zone déforestée selon une méthodologie précise déjà mise en application sur les AEXs de la SAS SIAL.

Au sein de l'AEX 1,5 ha ont subi une dégradation liée à l'orpaillage illégale. Ces surfaces seront entièrement réhabilitées et revégétalisées selon le savoir du groupe SIAL auquel appartient la société CSO.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les impacts sur l'environnement seront limités au strict nécessaire à l'exploitation du gisement déjà caractérisé lors d'une prospection récente. Plus de 1,5 ha dégradés issus de l'activité minière illégale seront réhabilités et revégétalisés. Notre présence dans la région maintiendra au loin toutes activités clandestines.

Le projet est situé en zonage 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée.

La société CSO est une société nouvelle. Elle est cependant dirigée par M. Pernaut, M. Favaretto et M. Briand réunissant plus de 30 ans d'expérience dans l'exploitation de mine alluvionnaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »  
Annexe n°1 bis: Statut de la société en cours de création  
Annexe n°2 : Plan de situation de l'AEX « Nord Janvier» - échelle 1/250000ème  
Annexe n°3 : Localisation de l'AEX « Nord Janvier» - échelle 1/50000ème  
Annexe n°4 : Photographies satellites de l'AEX « Nord Janvier» du 16/10/2020 – constellation Sentinel 2  
Annexe n°5 : Situation du projet par rapport au SDOM – Echelle 1/50000ème  
Annexe n°6 : Plan de pénétration – Echelle 1/25000ème  
Annexe n°7 : .shp AEX Nord Janvier  
Annexe n° 8: Dossier état initial du secteur

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MATOURY

le, 20/09/2022

Signature

Alexandre BRIAND

